

4

taires, plus elle fortifiera les autres éléments de notre grandeur nationale ;

Que, jusqu'à ce moment, les développements d'une courte période de protection n'ont pu arriver qu'à favoriser indirectement et dans des limites restreintes, quoique d'une manière évidente, les intérêts agricoles du pays, tandis que, comme vos requérants sont prêts à le démontrer, il serait possible de les développer davantage, sans nuire au bien-être des autres classes de la société et sans contredire notre politique nationale ;

Que, par exemple, la consommation du tabac qui augmente d'année en année dans des proportions énormes, n'a d'autre effet, aujourd'hui, que de grossir presque exclusivement la fortune des étrangers, alors qu'il est parfaitement connu que notre sol est admirablement adapté à la production d'une qualité supérieure de tabac ;

Que l'impossibilité pour nos cultivateurs canadiens de concourir contre des producteurs que d'énormes distances et les hauts frais de transport devraient réduire à un état d'infériorité, provient uniquement d'une législation qui met une culture encore à son enfance sur le même pied que la culture la plus perfectionnée, par le fait que le tabac étranger rentre en douane franc de port, tandis que le tabac canadien, qu'on veut ajouter à ce tabac si libéralement importé, est soumis aux mêmes droits d'accise que le produit étranger qu'il contribue à faire valoir par le mélange même ;

Que le Canada est le seul pays au monde, qui n'impose pas de droits sur la feuille étrangère ;

Que vos pétitionnaires désirent exposer que le système qui s'imposait il y a des années par les conditions mêmes de nos industries naissantes qui devaient forcément copier des méthodes adaptées à d'autres pays, est passé depuis